



La Sidra

DE LA SEMAINE

MATOT - MASSÉ

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Matot

Moché transmet les lois concernant la validation et l'annulation des vœux.

Une guerre est engagée contre Midian pour son rôle dans la dégradation morale d'Israël.

La Torah procède au compte-rendu du butin et de son partage.

Les tribus de Gad et Réouven demandent des terres à l'est du Jourdain. Moché finit par accepter cette requête y incluant plus tard la moitié de la tribu de Menaché, à condition qu'ils se joignent d'abord au reste du peuple dans sa conquête d'Israël.

Massé

Sont listés les quarante-deux voyages et campements du Peuple juif, depuis son départ d'Egypte.

Sont données les limites de la Terre Promise et sont désignées des villes de refuge.

Les filles de Tsélof'had se marient au sein de leur propre tribu pour préserver l'héritage paternel.

Consoler le père. Consoler l'enfant

La Paracha *Matot* et celle de *Massé* sont combinées et lues le même Chabbat dans deux cas : quand ce Chabbat précède le mois de *Mena'hem Av* (et donc c'est ce Chabbat qu'on bénit le mois) ou bien quand ce Chabbat lui-même est le premier Chabbat du mois de *Mena'hem Av*.

Nos Sages commentent que toutes les Parachiot de la Torah ont un lien avec la période au cours de laquelle elles sont lues. Il s'ensuit que *Matot* et *Massé* sont connectées au mois de *Mena'hem Av*.

Cette relation est encore plus étroite que celle qui unit ces Parachiot à la période de « quasi deuil », connue sous le nom de *Bein Hamétsarim*, où elles sont toujours lues.

La coutume juive veut, et la coutume juive elle-même est considérée comme ayant la même sainteté que la Torah, que l'on se réfère au mois d'*Av*, (quand on le bénit), en employant l'expression *Mena'hem Av*.

Le sens littéral de *Mena'hem Av* est : « consoler le père ». Le Peuple juif console, pour ainsi dire, son Père, dans le Ciel. Et D.ieu, notre Père, a besoin de consolation, comme le montre la déclaration de nos Sages (*Bera'hot* 3a) selon laquelle D.ieu dit : « Combien est malheureux le Père Qui a exilé Ses enfants ! »

Le lien entre *Mena'hem Av* et les sections de *Matot* et *Massé* peut se comprendre selon la même démarche. Le Juif aspire à la consolation durant ce mois. Mais il ne la désire pas tant pour lui-même que pour son Père. Et ce concept est mis en lumière à la fois dans *Matot* et dans *Massé*.

La section de *Matot* rapporte comment D.ieu ordonna à Moché de combattre les Midianites, en ces termes : « Exerce la vengeance

Edito

Juillet, pour le bonheur !

Le joli mois de juillet, rien ne peut jamais lui retirer sa magie particulière ! Bien sûr, avec le soleil, tout va mieux. Mais, même s'il arrive qu'il fasse défaut, il brille dans cette période une autre lumière et c'est une autre chaleur qui pénètre chacun. Et cette lumière et cette chaleur-là naissent dans le cœur et s'y développent jusqu'à emplir tout ce que l'on est et aussi ce qui nous entoure. Cela porte un nom : Gan Israël. En effet, les centres aérés commencent à présent et quelque chose a changé dans le monde.

Il est vrai que l'événement n'est pas nouveau, que, d'année en année, les enfants retrouvent cette espèce de chemin du paradis que sont les Gan Israël. Mais la répétition ne fait rien à l'affaire. La joie est toujours renouvelée et peut-être porte-t-elle encore plus haut et plus fort. Et cela est bien important en un moment où les nouvelles qui montent n'invitent pas toujours à l'optimisme. Un Gan Israël – au nom si évocateur « jardin d'Israël » – c'est un lieu où, pendant tout un mois, les enfants rient, vivent, apprennent et ressentent. Ils renforcent, et parfois redécouvrent, la conscience que le judaïsme leur appartient comme il a appartenu à leurs ancêtres et comme il sera la propriété pleine et entière de leurs descendants. Tout cela devient le tissu même de leur existence. Les centres existent partout, et bien sûr dans toute la région parisienne. Ils ouvrent à présent leurs portes, prêts à accueillir tous ceux et celles que le bonheur attire, et avec raison.

En ces temps de mondialisation, et d'uniformisation des cultures, où l'on s'interroge parfois sur la pérennité de notre manière de voir le monde et d'y vivre sereinement, les Gan Israël constituent une réponse. Etre fidèle à son histoire, ne pas oublier, sans bâtir un monde clos et sclérosé. Construire un avenir dont les profondes racines garantissent la solidité en gardant la voie ouverte à tous les possibles. Quand des enfants croient en ce dont ils sont les porteurs, quand ils s'engagent dans les jours qui passent avec toute l'assurance qu'ils expriment, quand la joie éclaire tous les visages, c'est plus qu'un combat qui est gagné. C'est une victoire qui s'avance. Belle victoire, obtenue par la paix, qui est, pour cela, un gage de paix, pour soi et pour le monde. Bienvenue aux Gan Israël.

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

Jeûne du 9 Av :

Début : samedi 17 juillet à 21h 47

Fin : dimanche 18 juillet à 22h 36

Suite en page 2

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 21h 35

Sortie : 22h 57

Bordeaux 21.31
Deauville 21.47
Grenoble 21.07
Lille 21.41

Lyon 21.13
Marseille 21.01
Montpellier 21.09
Nancy 21.19
Nantes 21.44

Nice 20.55
Rouen 21.43
Strasbourg 21.13
Toulouse 21.18



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE
CHABBAT MATOT-MASSÉ

A partir du dimanche 4 juillet 2021 Pose des Téfines : 4h 24 Heure limite du Chema : 9h 54 Roch 'Hodech Av : samedi 10 juillet 2021

Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine – 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV

due au Peuple d'Israël sur les Midianites... » (Bamidbar 31 :2).

Cependant, lorsque Moché transmet ce commandement au Peuple juif, il dit : « ... exerce la vengeance due à D.ieu sur les Midianites. » Le Sifri commente : « Moché dit au Peuple juif : *'vous ne vengez pas la chair et le sang, vous vengez Celui qui a parlé et a fait exister le monde'* ».

Ce thème se retrouve en miroir dans la Paracha *Massé*, quand le verset statue : « Vous ne souillerez pas la terre... sur laquelle Je réside ; car Moi, D.ieu, Je réside parmi le Peuple juif. » Et le Sifri d'expliquer : « Les Juifs sont aimés [par D.ieu] ; où qu'ils soient exilés, la *Che'hina* [la Présence Divine] les accompagne... et quand ils reviennent, la *Che'hina* revient avec eux. »

Aussi l'exil n'affecte-t-il pas seulement le Peuple juif mais la *Che'hina* est également en exil, si l'on peut s'exprimer ainsi. La Rédemption des Juifs est donc également une Rédemption pour la *Che'hina*. Il va de soi que la Rédemption de la *Che'hina* a une portée bien plus vaste. C'est pour cela que *Mena'hem Av*, « la consolation du Père » met l'accent sur la consolation de D.ieu.

Mais il nous reste à comprendre pourquoi *Mena'hem Av* ne mentionne pas la consolation de l'enfant, la consolation du Peuple juif. Cela tient au fait qu'un Juif est si profondément enraciné dans D.ieu que sa volonté, ses désirs, sa situation d'exil etc. ne sont pas considérés comme seulement les siens. S'il est exilé, son Père est automatiquement dans la même situation. Et par le même ressort, la consolation du Père est la consolation de Ses enfants. Il ne peut donc y avoir de plus grande consolation pour les enfants que *Mena'hem Av*, « la consolation du Père ».

Les villes des Léviim

La section de *Massé* nous informe de la directive de D.ieu (Bamidbar 31 :1) de donner aux Léviim quarante-huit villes pour qu'ils y résident. Parmi elles, trois Villes de Refuge étaient situées de l'autre côté du Jourdain. Dans la Paracha qui précède, *Matot*, nous lisons comment Moché fut extrêmement mécontent quand les tribus de Gad et de Réouven demandèrent que leur portion de la Terre d'Israël soit de l'autre côté de la rive du Jourdain. Son mécontentement venait du fait qu'il lui semblait inapproprié de désirer un emplacement permanent en dehors des frontières d'Érets Israël.

S'il en est ainsi, pourquoi D.ieu demanda-t-il que les Léviim reçoivent trois Villes de Refuge situées au-delà du Jourdain ?

Et s'il est vrai qu'il était vital que des Villes de Refuge soient établies de part et d'autre du Jourdain, cela n'était pas en soi une raison suffisante pour faire de ces villes « extra territoriales » des résidences permanentes pour les Léviim.

Certes, nous pourrions souligner que ce verset déclare : « Commande aux Enfants d'Israël qu'ils donnent aux Léviim des villes de résidence pour biens à hériter. » Ainsi ces villes n'étaient-elles pas données en héritage par D.ieu mais à cause d'une obligation incombant au Peuple juif de réserver une part d'héritage à la tribu des prêtres.

Puisque les Juifs reçurent leur part de terres situées sur les deux rives du Jourdain, il s'ensuit que ceux qui habitaient de l'autre côté du Jourdain durent également en donner une part aux Léviim. Nous pourrions dire, en d'autres termes, que la Torah ne spécifie pas que certains Léviim devaient résider de l'autre côté du Jourdain mais plutôt qu'il était obligatoire pour tout le Peuple juif, y compris pour ceux qui résidaient au-delà du Jourdain, de donner des terres aux Léviim. Mais pourquoi les Léviim, dont la fonction première était de servir dans le Beth Hamikdash, le Saint Temple de Jérusalem, recevaient-ils des terres situées au-delà du Jourdain ?

La réponse à cette question réside dans le fait que les Léviim ne servaient pas tous dans le Temple. Cela est amplement démontré par le fait que leur furent attribuées quarante-huit villes dispersées dans tout Israël, tout comme sur l'autre rive du Jourdain.

En outre, le verset énonce très spécifiquement

qu'aux Léviim devaient être donnés : « des espaces ouverts en dehors de leurs villes... pour leurs troupeaux. » Il était donc tout à fait possible que certains Léviim possèdent de nombreuses bêtes et qu'il était donc pour eux préférable de vivre sur l'autre rive du Jourdain où la terre était idéale pour le pâturage. Mais cette réponse n'est pas tout à fait satisfaisante. Étant tout à fait conscients du fait que la résidence principale du Peuple juif était à l'intérieur d'Érets Israël, pourquoi certains Léviim auraient-ils voulu résider en dehors de ses frontières ? Dans la Paracha *Matot*, nous lisons que Moché donna à la moitié de la tribu de Menaché une portion située de l'autre côté du Jourdain. Nos sages soulignent qu'ils n'avaient pas demandé cette terre mais Moché la leur présenta de son propre chef.

S'il agit ainsi, c'est parce que la première entrée du Peuple juif en Israël est liée à l'entrée finale sous la direction du Machia'h et Moché est considéré comme « à la fois le premier et le dernier Rédempteur. »

Dans ces circonstances, son partage de la terre à Menaché est annonciateur de la Rédemption future, époque à laquelle les frontières de la Terre d'Israël seront élargies jusqu'à inclure également l'autre rive du Jourdain. Nous observons donc que se positionner dans cet endroit peut être un acte entièrement positif puisqu'il fait allusion aux frontières de l'Ere Messianique.

Et c'est la raison pour laquelle ce sont particulièrement les Léviim, dont l'amour pour Israël était si grand qu'ils n'avaient pas succombé aux propos des explorateurs (qui cherchaient à dissuader les Juifs d'entrer en Israël), qui méritèrent de résider dans le lieu qui était avant-coureur des temps futurs.



CENTRES AÉRÉS GAN ISRAEL D'ÉTÉ

du 5 au 31 juillet 2021

PARIS 7° & 15°	Yossi Mergui	06 22 03 33 07	BOULOGNE	Michaël Sojcher	06 20 44 07 63
PARIS 11°*	Mme Arnaue	06 50 02 59 55	BRY/MARNE	Mme Asseraf	06 22 63 65 98
PARIS 11°**	Israël Altabé	06 23 91 52 02	CLICHY/LEVALLOIS***	Lévi Uzan	06 49 54 35 66
PARIS 12°***	Yossef Martinez	06 61 10 62 10	EPINAY	Yossef Abrahami	06 11 42 15 33
PARIS 13°	Haim Assoulène	06 20 87 35 05	LES LILAS	Mme Sarfati	06 61 50 35 47
PARIS 19°	Mendel Dawidowicz	07 67 57 65 01	MONTROUGE	Mme Mimoun	06 15 70 40 48
PARIS 20°	Mme Chabat	06 23 20 53 39	NEUILLY/SEINE	Mme Benhamou	06 69 72 15 53
ANTONY	Yoni Bokobza	06 46 39 87 85	PAVILLONS/BOIS	Mendel Ben Nephthali	07 82 19 48 26
AUBERVILLIERS	Mme Koskas	01 43 52 48 41	SARCELLES	Chnéor Albou	06 98 76 07 00
BONDY	Mendel Ben Nephthali	07 82 19 48 26	VILLIERS / MARNE	Mendi Mergui	06 31 19 94 92
BONNEUIL	Mme Altabe	06 69 04 81 20	YERRES	Eliahou Attal	06 87 51 66 27

* 84 rue de la Roquette ** 40 rue du Moulin Joly *** Ouvert en août

Etude du RAMBAM

Extrait du Séfer Hamitsvot (Maimonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• DIMANCHE 4 JUILLET – 24 TAMOUZ

Mitsva positive n° 10 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné de réciter le Chéma deux fois par jour, comme il est dit : « Tu en parleras à ton coucher et à ton lever ».

Mitsva positive n° 5 : Il s'agit du commandement nous ordonnant de servir D.ieu, qu'Il en soit glorifié. Cet ordre est répété plusieurs fois dans la Torah.

• LUNDI 5 JUILLET – 25 TAMOUZ

• MARDI 6 JUILLET – 26 TAMOUZ

• MERCREDI 7 JUILLET – 27 TAMOUZ

• JEUDI 8 JUILLET – 28 TAMOUZ

Mitsva positive n° 5 : Il s'agit du commandement nous ordonnant de servir D.ieu, qu'Il en soit glorifié. Cet ordre est répété plusieurs fois dans la Torah.

• VENDREDI 9 JUILLET – 29 TAMOUZ

Mitsva positive n° 26 : Il s'agit du commandement qui a été ordonné aux Cohanim de bénir les juifs, comme il est dit : « Ainsi vous bénirez les enfants d'Israël ».

Mitsva positive n° 12 : Il s'agit du commandement qui nous a été ordonné d'avoir les Téfilines sur la tête, ainsi qu'il est dit : « Et elles seront un fronton entre tes yeux ».

• SAMEDI 10 JUILLET – 1^{er} AV

Mitsva positive n° 13 : C'est le commandement nous incombant de mettre les Téfilines du bras.

LE CHOUL'HANE AROU'H DÉCORATIF...

Nous sommes arrivés à Chengdu (en Chine) pour célébrer avec nos amis, Rav Dovi Honig et Sarah, la première coupe de cheveux de leur fils Mendel à l'occasion de ses trois ans. Dans l'après-midi, nos deux familles se sont rendues dans ce qui est considéré comme le plus grand centre commercial du monde, New Century Global Mall qui comporte entre autres un hôtel Intercontinental, une plage privée, un parc aquatique et de nombreuses attractions pour les enfants.

Tout en déambulant parmi les boutiques, Rav Dovi mentionna qu'il y avait là, dans la vitrine d'une parfumerie française - allez savoir pourquoi - un volume du *Choul'hane Arou'h* en hébreu et français, depuis l'ouverture du magasin en 2013. (*Le Choul'hane Arou'h est le Code de Lois Juives de base, écrit au 16^{ème} siècle par Rabbi Yossef Karo, exilé d'Espagne et réfugié d'abord en Turquie puis en Terre sainte*). Rav Dovi avait plusieurs fois demandé aux propriétaires de le lui donner mais sans succès. Poliment et respectueusement, ils avaient objecté qu'ils n'étaient en fait que les gérants d'une firme française qui dictait exactement à quoi devait ressembler la vitrine, ils n'avaient pas le droit de changer. En entendant cela, je décidai d'essayer à mon tour. Nous sommes entrés dans le magasin où se trouvaient de nombreux livres (bizarre, dans une telle boutique) et ce volume sacré, placé (artistiquement ?) sous un bol de porcelaine contenant des

tranches de citron séchées : j'en eus un haut-le-cœur car, on le sait, les Juifs ne placent rien sur un livre saint. Une vendeuse s'approcha et je lui demandai, en chinois, si elle possédait une carte de visite de la compagnie (je pensai contacter le PDG de la firme pour demander la permission de prendre le livre). Non, elle n'avait pas de carte de visite mais pouvait me remettre la carte Wechat de son magasin. Elle scanna mon numéro de portable puis m'envoya un message, en chinois, pour me demander ce que je voulais. J'expliquai que j'étais juif et que j'étais le rabbin de la communauté de Beijing :

- Ce livre est un de nos livres les plus sacrés et cela me peine de le voir ainsi utilisé comme faire-valoir dans une vitrine. Je suis prêt à vous l'acheter pour le prix que vous demanderez !

Elle me regarda et demanda :

- Si je vous le donne, qu'en ferez-vous ?

- Je le lirai et je l'étudierai.

- Ce livre est pour votre usage personnel ?

- Non, je m'en servirai pour enseigner la loi juive à la communauté de Beijing.

Elle souleva le bol, prit le livre et me le tendit.

- Combien puis-je le payer ?

- Rien du tout ! C'est un cadeau pour votre communauté !

Je la remerciai chaleureusement puis suggérai à mon épouse d'acheter au moins un parfum en signe de gratitude pour son geste, bien que ces marchandises soient

hors de prix dans ce magasin de luxe mais c'était bien la moindre des choses.

En sortant, je me tournai vers mon collègue Rav Dovi :

- Te rends-tu compte de cette extraordinaire *Hachga'ha Pratit* (effet de la providence divine) ?

- Euh... Ah bon ?

- En 1509, l'empereur Maximilien d'Allemagne ordonna de brûler tous les livres juifs des villes de Cologne et Francfort (en Allemagne) à cause d'une accusation mensongère de Pfefferkorn, un Juif converti au christianisme qui prétendait que ces livres étaient remplis d'insultes envers sa nouvelle religion. Les Juifs supplièrent l'empereur de revoir sa décision et il accepta d'investiguer la question. Il remit cette mission à un érudit allemand, Johann Reuchlin qui démontra que ces accusations étaient sans fondement, que ces livres étaient utilisés pour le culte juif et contenaient aussi des connaissances utiles pour la théologie et les sciences. L'empereur accepta d'annuler son décret : c'était le 14 Sivan 1510.

Ce livre écrit par Rabbi Yossef Karo à Safed (en Galilée) fut imprimé et traduit en France (comme l'atteste la page de garde) pour se retrouver à Chengdu (en Chine) et je viens de le récupérer justement aujourd'hui 14 Sivan 2021 pour le rapporter à Beijing où nous l'étudierons !

Rav Shimon Freundlich - COLlive

Traduit par Feiga Lubecki

ÉTINCELLES

DE MACHIA'H

MACHIA'H EN CHACUN

La capacité de Machia'h à délivrer tout le peuple juif vient du fait qu'il possède un lien avec le peuple tout entier c'est-à-dire qu'il existe une partie de lui en chaque Juif.

C'est ainsi qu'il faut comprendre la déclaration de Moïse (Bamidbar 11 : 21) : « Le peuple au sein duquel je suis est constitué de six cent mille hommes ». Il signifie, par ces mots, qu'une parcelle de lui-même se trouve littéralement dans chacun des individus concernés.

C'est grâce à cela qu'il put tous les libérer d'Égypte.

(d'après un commentaire du Rabbi de Loubavitch, Pessa'h 5743)

H.N.

Le BETH LOUBAVITCH vous propose

UN SÉMINAIRE D'ÉTUDES AUX 2 ALPES

Pour étudiants et familles

DU DIMANCHE 1^{ER} AOÛT
AU
DIMANCHE 22 AOÛT 2021

Inscriptions au
01 45 26 87 60

En ligne:

bethloubavitch-etudiants.com/seminaire

Possibilité d'hébergement
auprès des agences locales

PARTEZ À LA
RECHERCHE
DE
VOUS-MÊME

Le BETH LOUBAVITCH vous propose un

SÉMINAIRE D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTES

HÔTEL

EN PENSION
COMPLÈTE

AUX 2 ALPES
DU 20 AU 27 JUILLET 2021

Infos et inscriptions
Mme LEBAR
07 56 95 01 22

La Hala'ha DE LA SEMAINE

QUAND COMMENCENT « LES NEUF JOURS » ?

A partir de Roch 'Hodech Av (cette année samedi soir 10 juillet 2021), on ne mange pas de viande et on ne boit pas de vin (sauf Chabbat) en souvenir des jours terribles qui aboutirent à la destruction du Temple de Jérusalem.

On ne fait pas de couture, on ne lave pas de linge (sauf pour les petits enfants) et on ne repasse pas. On ne met pas de vêtements fraîchement lavés et repassés, sauf s'ils ont déjà été portés quelques instants avant cette période. On ne prend pas de bain et on évite les pratiques sportives dangereuses (par exemple la baignade en piscine ou à la mer). On évite également de passer en jugement. Toutes ces interdictions prendront fin le lundi 19 juillet après le milieu de la journée. F.L.

POURQUOI ET COMMENT ÉCOUTER UN SYOUM PENDANT LES 9 JOURS ?

Le Rabbi avait demandé qu'on organise un **Siyoum (conclusion d'un traité talmudique) pendant cette période** puisqu'une telle joie sainte est permise. On peut y participer sur **RADIO J (94.8 FM) à 14h 30**

en écoutant une personne qui achève cette conclusion.

Ces conclusions se poursuivront cette année jusqu'au 14 Av - vendredi 23 juillet 2021.

**Extrait de Hil'hot Beth Habe'hira (du Rambam - Maïmonide)
- Lois sur le Beth Hamikdash - à étudier pendant les "3 semaines"**

Le Temple n'était pas construit sur un terrain plat, mais par degrés successifs à flanc de montagne. En entrant par la Porte Est du Mont du Temple, on traversait à plat jusqu'à l'extrémité du 'Heil, puis l'on montait du 'Heil jusqu'à la Cour des Femmes par 12 marches (Chapitre 6, Halakha 1)

LEADER CASH LEVALLOIS

Au service de la communauté

81 rue Jules Guesde - 92300 Levallois
01 47 37 52 68

- Livraison gratuite (voir conditions)
- 2 parkings gratuits (< 30 min.) à proximité
- Un large choix de produits et des prix très attractifs
- Grande surface de plus de 600 M²

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

NOUVEAU !!
Fromage et
Charcuterie
à la coupe



NOUVEAU !! LEADER CASH GAGNY

Le supermarché Cacher des familles du 93

- Un très large choix de produits cachers et du quotidien
- Prix attractifs, défaits toute concurrence
- 30 minutes de stationnement offertes à proximité*
- * Ticket gratuit à l'horodateur les 30 premières min. / gratuit entre 12h et 14h
- Places de stationnement disponibles devant le magasin
- Service livraison - Equipe chaleureuse et dynamique

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat
71, Avenue Henri Barbusse - 93220 Gagny

LEADER CASH

Votre magasin au cœur du 19^e

82 rue Petit - 75019 Paris

600 m²
au service
de la
communauté

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

Win ENERGIE

WIN ENERGIE
mandataire / délégué dans les C.E.E.

intègre de nouvelles
régies commerciales BtoB

AUCUN INTERMEDIAIRE
DE L'INSTALLATION À LA VALORISATION

Fiches fournies
Accompagnement financier (avec acomptes)

Formation assurée

Rudy KHAYAT

06.98.98.94.98
www.winenergie.fr

ב"ה
LES MEILLEURES VIANDES GLATT CACHER
LIVRÉES CHEZ VOUS EN 48H
BŒUF • VEAU • AGNEAU • VOLAILLE

Micha
food



www.michafood.com

Orpi

Orpi Optimum
Rudy HAROSCH
87 rue de Crimée - Paris 19^e

3 Agences à votre service
Marais - Buttes Chaumont - Jourdain/Belleville

Simplifiez-vous la vie,
la gestion complète de vos biens
avec assurance loyers impayés

Estimation offerte
sous 48h

Tél : 01.42.00.02.02

optimum@orpi.com

3 mois d'honoraires de gestion offerts avec le code : SIDRA

SNS SOLUTION
NUMÉRIQUE
SECURITE

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique
- Portail & Porte de garage

NOUVEAU !!!
WhatsApp

GARAGE
DIRECT AUTO
07 62 00 60 99

Franchise offerte
(voir conditions au garage)

Véhicules
de courtoisie

Gain de temps dans vos déplacements
et prise en charge rapide
assurée par envoi de photos

01 57 42 57 42 43 Chemin
des Vignes
93000 Bobigny
01 48 44 00 88

NOUVEAU
DAILY (K)
À COURBEVOIE

Frais & Surgelés • Boucherie et charcuterie à la coupe
Rotisserie (Poulet rôti tous les jours) • Vins & Alcools
Large choix de confiseries • Produits américains
Salades fraîches & Hallot pour Chabbat

99, RUE DE COLOMBES - 92400 COURBEVOIE
Tél. 01 46 40 70 76

Du dimanche au mardi de 8h 30 à 20h
Mercredi et jeudi de 8h 30 à 20h 30 - Vendredi de 8h30 à 14h